



REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « LIBERATION DE SOPHIE » (N° 1189) (PLR)

Séance du 31 mars 2022

Point n° 6

Suite à la résolution du 27 septembre 2018 relative à la libération de Madame Sophie Pétronin, acceptée par 25 Conseillers de ville, le Conseil municipal de Porrentruy est intervenu auprès des autorités de la République française afin d'inviter celles-ci à tout entreprendre pour faciliter et permettre la libération de Madame Pétronin retenue en otage au Mali. Les services du Président de la République ont accusé réception du courrier des autorités bruntrutaines, par lettre du 22 octobre 2018 en soulignant leur volonté et leur détermination à tout faire pour libérer au plus vite Madame Pétronin.

Madame Sophie Pétronin a été libérée le 8 octobre 2020, et cette remise en liberté a été saluée par ses proches et toutes les personnes qui défendent les valeurs démocratiques.

Une année après sa libération, Madame Sophie Pétronin, accompagnée de son fils, est retournée clandestinement au Mali comme l'a relaté la presse internationale et régionale. Un retour qui a suscité de l'incompréhension et pour le moins de l'irritation en regard des efforts consentis pour permettre cette libération.

Le Conseil municipal ne peut que regretter et rester perplexe face à ce retour sur les lieux du premier enlèvement de Madame Sophie Pétronin. Il s'avèrerait toutefois incorrect de dresser un bilan général d'une situation individuelle particulière, tout comme il est impossible de mesurer l'impact du courrier adressé au président de la République française en septembre 2018, les services de l'Etat français étant déjà à l'époque fortement engagés à la recherche d'une solution pour libérer Madame Pétronin.

Il serait donc présomptueux de vouloir dresser un bilan d'une telle démarche, même si le Conseil municipal est conscient des limites d'efficacité des résolutions déposées par un législatif communal et qui sont ensuite transmises aux autorités compétentes pour leur mise en application, qui plus est à des autorités extérieures aux frontières nationales.

14 mars 2022

Le Conseil municipal